

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées  
sans restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués  
doivent être remis au bureau  
du journal la veille de la repro-  
duction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
Chez M. HAYAS-LAFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-  
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Janvier 1876.

Chronique générale.

On ne connaît actuellement que les résul-  
tats électoraux des départements suivants :  
Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure,  
Vosges, Vienne, Finistère, Allier, Gironde,  
Loire, Maine-et-Loire, Loire-Inférieure,  
Eure, Indre, Lot-et-Garonne.

Dans tous ces départements, les délégués  
nommés appartiennent en majorité à l'opi-  
nion conservatrice.

De nombreux maires ont été élus délé-  
gués. Dans la Seine-Inférieure, notamment,  
presque tous les maires ont été élus.

(Correspondance Havas.)

Le conseil municipal de Paris a élu pour  
délégué M. Victor Hugo, et pour suppléant  
M. Spuller, rédacteur de la République fran-  
çaise.

Bordeaux, 17 janvier.

Les élections des délégués dans la Gi-  
ronde donnent une grande majorité conser-  
vatrice. Plus de la moitié des maires élus dé-  
légués sont des adhérents de la liste conser-  
vatrice.

Brest, 17 janvier.

Dans l'arrondissement de Brest ont été  
élus 66 conservateurs, 12 opposants et 4  
douteux. Dans l'arrondissement de Morlaix,  
39 conservateurs et 20 opposants.

Nous trouvons dans une correspondance de  
la République française la nouvelle sui-

vante, que nous ne reproduisons, comme ce  
journal, que sous toutes réserves.

La lettre est datée de Bucharest :

« La nouvelle que je vais vous transmettre  
est de celles que ne justifie aucun acte pub-  
lic, mais qui éveillent nos plus fiévreuses  
appréhensions.

« On dit donc, et je ne puis le répéter  
sans un profond tressaillement de douleur,  
que le prince Charles et son complaisant  
ministère se préparent à restituer à la Rus-  
sie la partie occidentale de la Bessarabie,  
qui nous fut cédée par le traité de Paris en  
1856, non certes à titre de réparation inté-  
grale, mais sous la modeste désignation de  
rectification de frontière. Une ligne, tirée  
du Pruth inférieur à la mer Noire, rame-  
nait nos aigles, à l'est, dans un pays qui  
nous appartenait tout entier, au temps où  
Charles XII vint y chercher un asile, à  
l'ouest nous mettaient en possession des trois  
bouches du Danube.

« Ainsi serait rompue la dernière maille  
du filet qui enlaçait la Russie, et seraient  
frappées au cœur notre indépendance et  
notre dignité. Kilia, Sulina, Saint-Georges  
nous mettaient en relation directe avec l'Eu-  
rope, et offraient un libre débouché à nos  
céréales.

« Mais qu'ai-je dit ? Cette mesure serait  
aussi une offense et un dommage pour l'Eu-  
rope entière, moins les trois puissances qui  
ont concerté notre prochaine éviction. Certes,  
la France, l'Italie, l'Angleterre sont intéres-  
sées à ne pas voir s'écrouler ce qui  
reste du traité de Paris, couronnement de  
leurs armes victorieuses, et à laisser la  
garde des bouches du Danube et de la neu-  
tralité du grand fleuve aux mains d'une puis-  
sance inoffensive et amie.

« Les dispositions des trois empereurs  
autorisent nos craintes et les conduisent  
pour des raisons diverses au même but.  
L'Allemagne d'abord serait heureuse d'affir-  
mer une fois de plus son récent triomphe et  
de porter à la France, que nous aimons  
sans réserve, le coup de grâce. Le prince  
Charles, je vous l'ai déjà dit, n'est que son  
délégué parmi nous. Sans doute il affecte

quelque souci de sa dignité et de notre pa-  
triotisme offensé ; il nous offrira comme  
compensation à une perte de territoire notre  
pleine indépendance sur le cadavre de la  
Turquie. Compensation dérisoire ! Une ap-  
pellation vide de sens et de nouveauté ne ci-  
catrise pas les plaies faites à l'honneur ; la  
Turquie n'est pas morte, et nous fûmes tou-  
jours autonomes, malgré plus d'un abus  
de la force qui laissait intact notre droit.  
Chez nous, pas une mosquée, pas une pro-  
priété turque, et le tribut que nous payons,  
*simple salaire d'une protection consentie*, n'est  
pas un stigmate de servitude. On nous offrirait  
donc de lâcher la proie pour l'ombre ;  
nous nous y refusons et faisons appel au  
tribunal de l'Europe. »

Le Fremdenblatt du 13 janvier considère  
ce qu'il y aurait à faire dans le cas où,  
comme ce journal le craint, l'intervention  
diplomatique des puissances en faveur des  
chrétiens de la Bosnie et de l'Herzégovine  
n'aboutirait pas à un résultat positif ; la  
feuille viennoise ne recule pas devant l'éven-  
tualité d'une intervention armée :

« Nous ne doutons pas, dit-elle, que le comte  
Andrassy n'ait établi des prévisions pour le cas où  
le Sultan recommencerait son procédé habituel  
d'ajournement indéfini. Si les puissances ne se sont  
pas encore entendues en vue de cette éventualité,  
il faut espérer que le ministre autrichien réussira  
à amener un accord. Nous y sommes double-  
ment engagés, comme grande puissance d'abord,  
puis comme pays limitrophe des contrées insur-  
gées.

« Quelques égards que nous puissions avoir  
pour les droits de la Porte, malgré tout le respect  
que nous professons pour le droit international et  
les obligations imposées par les traités, nous ne  
pouvons, comme Autrichiens, rien tenter qui  
puisse nous caractériser comme ennemis des Sla-  
ves chrétiens qui vivent sous le sceptre du sultan.  
Nous sommes animés des intentions les plus paci-  
fiques, et nous n'avons aucune tendance que l'Eu-  
rope ne soit disposée à approuver, mais nous ne

saurions renier notre passé, ni méconnaître notre  
histoire.

« Rappelons-nous l'Autriche, malgré ses modes-  
tes débuts, avançant toujours avec persévérance  
vers l'Orient ; rappelons-nous le prince Louis de  
Bade, le prince Eugène et Landou arborant le dra-  
peau noir et jaune des empereurs de la maison  
d'Habsbourg sur les bords du Danube, de la Theiss  
et de la Save, et transformant en provinces floris-  
santes d'anciens pachaliks turcs. Il nous est im-  
possible d'oublier que les chrétiens d'Orient voient  
dans le César qui trône à la Bourg de Vienne un  
protecteur traditionnel, et tant que nos hommes  
d'Etat sauront respecter cette tradition, ils seront  
dans le vrai chemin. Les gouvernements européens  
sauront apprécier la position particulière de l'Au-  
triche en Orient, et la politique du comte Andrassy,  
certainement, se montrera digne de l'épreuve sé-  
rieuse qui se prépare pour elle. »

Etranger.

BELGIQUE.

La grève des houilleurs belges est arrivée  
à sa période aiguë. Les journaux les plus  
optimistes sont obligés de reconnaître au-  
jourd'hui que la crise est très-grave et que  
déjà la guerre sociale aurait ensanglanté la  
Belgique sans le déploiement de forces au-  
quel le gouvernement s'est hâté d'avoir re-  
cours pour la prévenir.

« Derrière le rideau, dit le Journal de  
Charleroi, il y a des meneurs qui ont un  
mot d'ordre, et qui veulent donner à la  
grève une toute autre direction que celle  
qu'elle avait primitivement. Il y a des fau-  
teurs de troubles intéressés à nous créer  
des difficultés intérieures. Pour eux, il s'a-  
git bien vraiment du sort de l'ouvrier ! Ce  
qu'ils veulent, c'est le désordre et l'anar-  
chie.

« Nous en parlons en connaissance de  
cause, et pour avoir assisté à différents  
meetings où, parmi ceux qui ont pris la pa-  
role, ne se trouvait pas un seul Belge.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UNE TENTATION

Nouvelle bretonne.

(Suite.)

Il plaça ensuite sa lanterne de manière à éclairer  
l'endroit où se trouvait enfouie depuis tant d'années  
la marmite de Kervan, prit sa pioche, la souleva  
au-dessus de sa tête, et la laissa retomber sans  
force.

La terre ne fut même pas entamée ; la pioche  
lui échappa des mains et resta étendue sur le sol.  
Il ne chercha pas à la garder, et, sentant ses  
jambes fléchir, il s'assit sur une grosse souche.

Les coudes sur les genoux, la tête dans les  
mains, il se mit à pleurer comme un enfant, en  
répétant tout bas, d'une voix étouffée par les san-  
glots :

— Alain ! mon pauvre Alain !  
C'est qu'aussi une lutte terrible était engagée  
dans l'âme du Breton entre son amour de père et  
son devoir.

Son fils, sa joie, son orgueil dans le présent, son  
espoir et son soutien dans l'avenir, on allait le lui  
prendre, le lui enlever pour l'envoyer à la tuerie.  
Il ne reviendrait plus jamais !

Jamais !... c'est le mot qui retentissait à son  
oreille depuis le jour du tirage, et il ne pouvait se  
débarrasser de cette affreuse obsession.

Qu'avait-il donc fait, lui, pauvre paysan, pour  
mériter une pareille douleur, un pareil châtiement ?

En quoi le regardaient toutes ces guerres avec  
des pays dont il ne savait même pas le nom ? Mais  
lui prendre son fils, c'était lui prendre aussi son  
pain et sa vie !

Par qui donc étaient faites les lois, qu'on eût  
ainsi le droit de dépouiller un malheureux de tout  
ce qu'il possédait ?

Alors il se disait qu'il y avait un moyen de con-  
server son fils. Le meunier était mort, emportant  
son secret avec lui. L'argent était là... il le touchait  
presque... il y en avait beaucoup, assez pour ache-  
ter la vie d'un homme qui consentirait à partir  
pour Alain, à aller se faire tuer pour Alain... Et  
Alain resterait avec son père, et ils continueraient  
à demeurer tous les deux dans cette chaumière  
qu'ils n'avaient jamais quittée, où ils avaient tous  
leurs souvenirs de peine et de joie...

Que fallait-il faire ? Étendre le bras, vouloir  
personne ne le voyait, personne ne savait que cet  
argent n'était pas à lui. Il pourrait si bien dire qu'il

l'avait mis en réserve depuis longtemps ! Et puis,  
d'ailleurs, il ne devait de comptes à personne, et  
personne n'oserait le démentir quand il dirait que  
l'argent lui appartenait.

Le fils de Kervan ! qu'avait-il besoin de cette  
somme ? N'était-il pas riche, heureux ? Rien ne lui  
manquait. Il s'était bien passé de cet argent jus-  
qu'à ce jour : il lui était donc inutile ! tandis qu'il  
sauvait la vie à Alain !

Et puis, Kervan ne le lui avait-il pas donné à  
moitié en quelque sorte ? Si son fils mourait, ne le  
lui léguait-il pas ? Kervan ne croyait-il pas, en effet,  
que son fils mourrait pour sûr, et sa véritable in-  
tention n'était-elle pas tournée du côté de Lemoal,  
qui avait toujours été honnête, serviable, et qu'il  
avait en toute occasion traité comme son ami ?

Ces idées lui envahissaient l'esprit l'une après  
l'autre, lui étréignaient le cœur comme la serre  
d'un oiseau de proie, et peu à peu les nuages de la  
détourner, de la lâcheté, du mensonge, s'élevaient  
en lui, grandissaient et voilaient la pure et sereine  
lumière de la conscience et de l'honneur.

Mais si le mal est fort, le bien l'est encore plus.  
Le devoir a des éclairs qui illuminent parfois la  
nuit des plus grands criminels, et à plus forte rai-  
son sa lueur pouvait s'obscurcir mais non s'étein-  
dre dans l'âme de Lemoal.

On n'est pas impunément irréprochable pendant  
de longues années : la seule idée du crime à com-

mettre devient une souffrance, et si l'on trouve des  
raisons spécieuses et des faux-fuyants pour s'étour-  
dir tout d'abord, la probité d'autrefois se lève à son  
tour, indignée et vengeresse, et chasse d'un mot  
ces honteuses pensées qu'elles n'a jamais connues.

Aussi, malgré sa douleur de perdre son fils, mal-  
gré tous les prétextes qu'il trouvait à sa méchan-  
te action, Lemoal ne pouvait s'empêcher de rougir  
de sa coupable convoitise, et n'avait pas le courage  
de reprendre sa pioche. Il se rappelait insensible-  
ment la confiance de Kervan, ses plaisanteries  
lorsqu'il avait demandé un mot d'écrit pour l'en-  
fermer avec l'argent, puis sa fin si inattendue.

Cet homme s'était livré à lui pleinement, amica-  
lement, sans arrière-pensée.

Retenir son argent, même après sa mort, c'était  
comme s'il eût refusé de le lui rendre à son retour.  
C'était mentir à la parole donnée, c'était infâme  
comme un vol, et c'était lâche en même temps,  
puisque la mort ne pouvait pas essayer de se faire  
rendre justice.

Qu'avait voulu le meurtrier sur la route d'Uzél ?  
Tuer Kervan pour le voler sans être dénoncé.

Et lui, Lemoal, que faisait-il ? Il profitait du  
meurtre, il se servait du silence de la tombe pour  
voler sans risque et sans danger. Il devenait le  
complice du meurtrier, et en cela il était encore  
plus infâme et plus lâche.

Il lui semblait que de pareilles choses devaient



» Quoi qu'il en soit, comme nous le disons plus haut, et bien que ces menées révolutionnaires ne soient pas de nature à intimider personne, la situation exige une solution. »

Le *Journal de Charleroi*, un centre gauche belge, fait, comme on dit vulgairement, celui qui n'a pas peur; mais il est visible qu'il tremble, et, bien qu'il affecte de croire les ouvriers belges moins faciles « à tromper et à entraîner que ceux de Belleville, » il n'entend pas sans quelque frisson ce cri lugubre des grévistes : *Du pain ou du plomb !*

Aux dernières nouvelles, la situation reste la même. On remarque néanmoins que dans les meetings les protestations contre la présence de la force armée s'accroissent davantage. Il est évident que les meneurs internationalistes sondent le terrain.

Nous lisons dans l'*Union de Charleroi* :

« Hier après-midi, deux bataillons de carabiniers sont partis vers une heure et demie pour parcourir les principales communes de nos environs. Ils ont traversé le Faubourg, Gilly, Lodelinsart, Jumet, Gohyssart, la Docherie, Marchienne-au-Pont et Dampremy et ne sont rentrés à Charleroi qu'à quatre heures et demie. Sur leur passage ils ont rencontré bon nombre de grévistes, mais sur aucun point de leur parcours le calme n'a été interrompu.

» A Gohyssart toutefois, les femmes des grévistes se sont montrées vivement surexcitées. Elles vociféraient en gesticulant et criant aux soldats : « Nous sommes vos frères ! »

» Avant-hier, une troupe d'ouvriers grévistes s'est rendue au charbonnage de Saint-Martin, à Marchienne-au-Pont; afin d'empêcher leurs compagnons de descendre et de les entraîner avec eux dans la résistance contre leurs chefs. Les ouvriers de Saint-Martin ont eu la bonne idée de résister à ces mauvais conseils et de continuer leur travail.

» A la Docherie, une assez grande partie des ouvriers des différentes fosses se sont mis en grève.

» On nous informe à l'instant que la situation n'a pas changé aux quatre fosses du charbonnage de Sacré-Madame. Le calme et la tranquillité persistent.

» 480 ouvriers de la fosse n° 6 du charbonnage de Courcelles-Nord, et 250 de la fosse Saint-Nicolas du charbonnage de Falhuée, se sont mis en grève hier matin.

» Au charbonnage de Sart-lez-Moulins, 1,500 ouvriers sont en grève, mais restent très-calmes.

» Nous apprenons à la dernière heure que le travail a repris à la fosse de Saint-Nicolas, à Falhuée; mais, en revanche, on compte 300 grévistes de plus au charbonnage de Courcelles-Nord.

» Les ouvriers du Bois-d'Heigne, où l'ouvrage avait recommencé il y a quelques jours, se sont de nouveau mis en grève.

» Aujourd'hui avant midi, toutes les troupes sont parties pour les communes de Marchienne-au-Pont et de Courcelles.

se lire sur le front; que son secret n'en serait bientôt plus un pour personne, et que son fils, son cher Alain, la joie et la fierté de sa vie, rougirait de lui, se détournerait de lui, et l'abandonnerait pour avoir empreint une telle tache sur son nom.

A cette dernière pensée, le Breton fut emporté tout d'un coup, comme par un reflux de remords et d'honneur, loin de cet écueil d'infamie où il avait failli échouer.

Il se redressa brusquement, regarda tout étonné le lieu où il se trouvait, et resta quelques instants sans comprendre.

Puis, rappelé à la réalité par la vue de sa lanterne et de ses outils, et craignant encore la fascination du mal, il dégagea la porte et se sauva plutôt qu'il ne sortit.

Quand il rentra dans la maison, Alain dormait toujours. Une de ses mains pendait hors du lit; Lemoal se baissa tout doucement et l'effleura de ses lèvres.

Ce jeune homme était pour lui quelque chose de saint, puisque la crainte de flétrir l'honneur du fils avait sauvé le père du crime.

## VII.

Depuis un mois Lemoal se trouvait seul. Il savait que son fils venait d'être dirigé sur un pays qu'on appelait l'Allemagne, si éloigné de Pontivy qu'il faudrait marcher pendant bien des semaines ayant

» Quelques ouvriers à la veine ont refusé de descendre ce matin, à la fosse de la Conception, à Mont-sur-Marchienne. Tous les ouvriers du Puits Saint-Joseph continuent leur travail. »

Voici ce que dit le *Hainaut* :

« Une grande partie des ouvriers du Levant du Fléon et du charbonnage des Produits (Borinage) sont en grève.

» Les houilleurs du Couchant de Mons n'ont jamais été travaillés comme ils le sont en ce moment. Lettres, circulaires, démarches à domicile et au cabaret, tout est mis en œuvre pour les engager à rendre le chômage général en Belgique.

» Si les fauteurs de désordres parvenaient à leurs fins, les ouvriers seraient, comme toujours, les premières victimes. Beaucoup ne l'ignorent pas : aussi résistent-ils courageusement. »

## PRUSSE.

Tandis qu'à Vienne on espère avec une grande confiance que l'Angleterre se ralliera au projet du comte Andrassy, la presse berlinoise exprime des doutes à ce sujet.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* de ce soir exprime une grande impatience, relativement au retard qu'apportent les ministres anglais, et estime que les raisons explicatives de ce retard, données par l'Angleterre, ne sont pas suffisantes.

La *Post* annonce que le khédive a envoyé ici des agents pour engager des officiers allemands dans l'armée égyptienne.

Dans la Prusse méridionale, les mouvements militaires continuent sur une échelle considérable.

On assure qu'à Odessa douze riches marchands qui avaient fourni des armes à la Turquie ont été transportés en Sibérie.

Depuis que la Porte a déclaré qu'elle ne voulait pas accepter la note collective des puissances impériales, ces dernières ont recommandé à leurs représentants à Constantinople d'exposer à la Porte leur droit de faire des démarches communes auprès d'elle et de choisir pour ces démarches la forme diplomatique qui leur convient.

Les nouvelles de Vienne disent que, dans les cercles officiels, la situation est considérée comme très-grave. On espère toutefois que la Porte acceptera le projet de réformes du comte Andrassy; mais on assure que, si la Porte le repoussait, les démarches que feraient les puissances auraient la signification d'un ultimatum avec toutes ses conséquences.

## RUSSIE.

La tentative faite par la Porte pour se soustraire aux représentations des puissances ayant pour objet l'application de certaines réformes en Turquie est maintenant écartée. L'ambassadeur de Russie, de concert avec l'ambassadeur d'Autriche, s'est prononcé catégoriquement contre cette tentative. Cette circonstance a manifesté avec

éclat l'accord complet qui existe entre la Russie et l'Autriche, en ce qui concerne l'attitude à observer à l'égard de la Porte. Ainsi tombent les bruits qui attribuaient au général Ignatieff une attitude hostile à l'Autriche. La Russie et l'Autriche ont agi à Constantinople d'un commun accord, et leur démarche a été appuyée par le représentant de l'Allemagne.

## PROVINCES DANUBIENNES.

Le *Daily-News* publie la dépêche suivante de Vienne, que nous publions sous toutes réserves :

« Des personnes dignes de foi, qui arrivent de Russie, disent que sur la ligne d'Orenbourg, dans la direction de l'intérieur, et sur les lignes de Moscou vers l'ouest, on fait des préparatifs pour de grands transports militaires au printemps. Sur la ligne qui va de Moscou dans la Lithuanie polonaise, on pose une troisième ligne de rails. Pendant les froids, les ouvriers campent sur place, dans des baraquements préparés pour eux, afin qu'ils puissent travailler aussi bien de nuit que de jour. »

L'*Hour* prétend que les chefs de l'insurrection de l'Herzégovine ont appris qu'il s'est formé à New-York un comité slave composé en grande partie de Bohèmes, de Croates et de Russes, et que ce comité a déjà recueilli des sommes considérables. A cette nouvelle, les chefs insurgés ont envoyé un agent en Amérique avec mission d'acheter des canons et de les faire transporter dans l'Herzégovine. Ils espèrent arriver par là à posséder au moins trente pièces d'artillerie au mois de mars prochain, et comptent par ce moyen chasser les Turcs de la province.

Le *Morning-Post* publie une dépêche de Vienne, du 14 janvier, annonçant qu'une dissidence sérieuse s'est élevée entre les chefs des forces insurgées. A la suite de cela, Ljubobratic, dégoûté, aurait quitté le camp près de Gubci, suivi d'une partie de son entourage, composé pour la plupart d'étrangers qui avaient pris du service dans l'armée insurrectionnelle, et se serait dirigé du côté de Raguse, où il venait d'arriver, assure-t-on, au moment du départ de la dépêche.

## TURQUIE.

Un télégramme officiel reçu par l'ambassade de Turquie, porte que le gouvernement impérial a versé dans les caisses du Crédit général ottoman, à Constantinople, la provision applicable au service du demi-coupon des bons du Trésor à l'échéance du 14 janvier 1876, et que des ordres ont été transmis à Londres par le Crédit général ottoman pour l'annonce de ce paiement.

Des dépêches du Caire adressées aux journaux anglais annoncent que les Egyptiens ont remporté une victoire décisive sur

les Abyssins et ont fait prisonniers leur général anglais Kirkham et deux de ses compatriotes qui se battaient pour le compte du roi Jean.

## Nouvelles militaires.

On s'occupe d'établir, dans les régiments des diverses armes, les livrets matricules des hommes de la réserve appartenant aux compagnies, escadrons, batteries actives. Ce travail une fois terminé, la mobilisation pourrait s'effectuer en une moyenne de dix jours. Les compagnies d'infanterie auront aussi cent hommes de plus que l'effectif réglementaire, soit trois cent cinquante au lieu de deux cent cinquante; les escadrons arriveront au chiffre de deux cents chevaux.

## LES POMPIERS.

Il serait oiseux de chercher l'origine de la corporation des pompiers. Nous nous contenterons de dire qu'elle a existé dès la plus haute antiquité. Les âges civilisés primitifs, qui avaient de splendides monuments à sauvegarder, avaient organisé des secours contre l'incendie.

Les Hébreux, les Grecs avaient des gardiens munis d'appareils très-insuffisants qui veillaient à la sûreté des habitations. A Rome, on institua un service nocturne dirigé par des chefs désignés sous le nom d'*Oediles incendiorum extingendorum*, qui étaient assimilés aux édiles chargés de l'embellissement et de la propreté des rues de la ville.

L'organisation de ces services publics fut successivement modifiée sous tous les régimes et transformée selon le développement de chaque cité, avec l'aide de la science.

Les Gaulois ne demeurèrent pas en dehors de ces institutions, et, dès les premiers temps de la monarchie française, on voit des édits réglementant le service des gardiens de nuit, d'autant plus utiles à Paris que les rues étant très-étroites et la plupart des maisons construites en bois, l'incendie était fort à redouter.

De réformes en réformes et d'améliorations en améliorations, le corps des pompiers est arrivé, de nos jours, à être installé d'une manière telle qu'il n'y a rien à désirer au point de vue de l'aptitude que ce corps a acquise pour les services exceptionnellement importants qu'il est appelé à rendre.

Aujourd'hui, le corps des sapeurs-pompiers de Paris, tel qu'il est constitué d'après le décret du 5 décembre 1866, forme un régime composé, à peu de différence près, d'un personnel semblable à celui d'un régiment d'infanterie, où figurent 50 officiers de tous grades et de toutes fonctions, et 1,350 sous-officiers, caporaux, sapeurs et enfants de troupe.

Le matériel d'incendie consiste en plus de 476 pompes, 35 tonneaux, 40,415 seaux.

402 postes sont répartis dans Paris, indépendamment de 41 casernes.

mite les deux morceaux de papier qu'il tendit au marchand de toiles.

Celui-ci les lut, compta l'argent, et dit sèchement :

— Vous faut-il un reçu ?

— C'est la règle et l'usage, répondit d'une voix toujours tranquille le père d'Alain; et si vous n'avez pas besoin des deux autres billets, je vous prie de me les donner.

— Je ne vois pas à quoi cela vous servira; mais si vous y tenez, prenez-les, dit le fils Kervan, qui lui remit le reçu et les deux papiers.

Puis, tournant le dos à Lemoal, il n'eut plus l'air de s'apercevoir qu'il était là, et s'occupa à feuilleter un cahier de comptes qu'il avait devant lui.

Lemoal sortit sans ajouter un mot; seulement il ne put s'empêcher de se dire qu'il était bien heureux pour les gens comme le fils Kervan que l'on fût honnête par nature, car ce n'était pas eux qui donneraient envie de le devenir.

(La suite au prochain numéro.)

et, se trouvant dans le pays, il en profitait pour inspecter cette propriété.

Il était à peine installé lorsque Lemoal, prévenu par le garçon de moulin qu'il rencontrait souvent et qui le tenait au courant des nouvelles, se présenta chez lui, demanda à lui parler en particulier, et entra avec un panier contenant une marmite.

Le fils Kervan fut d'abord quelque peu étonné de cette visite et de l'équipage de celui qui la lui faisait.

Lemoal lui dit simplement :

— Votre père, la veille de sa mort, qu'il ne prévoyait pas si proche, me confia cinq cents pistoles, pour les rendre à lui-même dès qu'il serait de retour, ou à vous, quand...

— Vous y avez mis le temps, interrompit assez peu gracieusement le fils du meunier; on savait bien que j'étais à Rennes. Ensuite, cinq cents pistoles... vous le dites, je veux bien vous croire, ajouta-t-il d'un ton où la défiance perçait sous la raillerie; mais il me semble...

— Vous n'êtes pas forcé de me croire, interrompit Lemoal d'une voix calme. Je vous remets tout ce qui est à vous, tout, vous m'entendez bien, et je n'aurais pas à vous le remettre plus tôt. Votre père sera mon témoin. Je suppose que vous avez dû voir depuis sa mort plus d'un papier écrit de sa main, et que vous connaissez suffisamment son écriture ?

Le fils Kervan fit avec la tête un signe affirmatif, et Lemoal, détachant le couvercle, tira de la mar-



L'année 1874 a vu une amélioration importante s'introduire dans le service des secours contre l'incendie: nous voulons parler des pompes à vapeur, qui sont appelées à être d'un puissant concours en cas d'un péril imminent.

A Bordeaux, le corps des sapeurs-pompiers formé un bataillon de 300 hommes servant volontairement et de 300 hommes salariés.

Ce bataillon porte le même uniforme que celui du régiment de Paris.

La ville du Havre a, sans contredit, le meilleur service de secours contre l'incendie qui existe dans les départements.

Le corps des pompiers est soldé par la ville et placé sous l'autorité du maire. Les officiers sont nommés par le Président de la République; les sous-officiers par le préfet; les caporaux et sapeurs par le maire. Il y a dans le corps deux sections: celle des sapeurs engagés, casernés, et celle des sapeurs volontaires.

Les premiers ont une solde, les seconds reçoivent une indemnité annuelle.

A Marseille, le corps des pompiers puise son importance dans la double mission qu'il a de sauvegarder non-seulement la ville, mais encore les innombrables navires ancrés dans ses ports.

Son organisation est basée sur des coutumes administratives autres que celles des autres corps de pompiers et ne relève qu'indirectement de l'autorité.

La ville de Lyon, en raison de son importance, a un service de sapeurs-pompiers installé sur un pied très-remarquable.

La ville de Lille mérite une mention toute particulière pour l'organisation de ses sapeurs-pompiers, tant au point de vue du matériel qu'au point de vue des garanties offertes par elle aux courageux soldats qui se dévouent pour le salut commun.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous donnons les noms des délégués, qui ont été élus dimanche par les Conseils municipaux de l'arrondissement de Saumur et du canton de Longué, tels qu'ils résultent des premiers renseignements transmis par dépêches. La vérification des procès-verbaux, qui doit se faire à la préfecture, est nécessaire pour donner à cette liste le caractère définitif; le résultat en sera connu seulement le 23, mais nous ne pensons pas qu'il apporte aucune modification importante à l'ensemble de la liste, qui est éminemment favorable à l'opinion conservatrice.

On remarquera que la plupart des maires ont été élus délégués. Nous indiquons par M. les maires ainsi élus; par C. les délégués choisis parmi les conseillers municipaux; et par El. ceux qui ont été pris, en dehors du conseil, parmi les électeurs de la commune.

#### Canton de Doué.

Brigné: M. le comte de Boisayrault, C.  
Concourson: M. Vaillant, C.  
Denezé: M. Métivier, M.  
Doué: M. Bineau, C.  
Douces: M. Richardin, M.  
Forges: M. Péan, M.  
St-Georges-Châtelais: M. de Monti, C.  
Louresse-Rochemenier: M. le comte de Contades, M.  
Martigné-Briand: M. Lebreton, M.  
Meigné: M. Henri de la Selle, C.  
Montfort: M. Robin-Bontemps, M.  
Soulanger: M. Charpentier, C.  
Les Verchers: M. de la Panousse, Adj.  
Les Ulmes: M. Auger, C.

#### Canton de Gennes.

Ambillou: M. Laurendeau-Moron, M.  
Chemellier: M. Baudin, M.  
Chenehutte-les-Tuffeaux: M. Depeigne, M.  
Coutures: M. Sailland, C.  
Gennes: M. Chauveau, Adj.  
Saint-Georges-des-Sept-Voies: M. Martin, M.  
Grezillé: M. Renou, M.  
Louerre: M. Tremblay, Adj.  
Noyant: M. Leroux, M.  
Trèves-Cunault: M. Dupuis, M.  
Le Thoureil: M. Joubert, C.

#### Canton de Montreuil-Bellay.

Antoigné: M. Pasquier, M.  
Brézé: M. Voland, M.

Brossay: M. Tessier, Adj.  
Cizay: M. Guérin, C.  
Le Coudray-Macouard: M. Du Baut, M.  
Courchamps: M. Caillerie, Adj.  
Saint-Cyr-en-Bourg: M. Richard, C.  
Epieds: M. Bialle, C.  
Saint-Just-sur-Dives: M. Dubois, M.  
Saint-Macaire-du-Bois: M. Gourin, Adj.  
Méron: M. Martineau, M.  
Montreuil-Bellay: M. Aubelle, C.  
Le Puy-Notre-Dame: M. Guyard, M.  
Le Vaudelnay-Rillé: M. Billy, M.

#### Canton de Saumur (Nord-Est).

Allonnes: M. Bizoullier, M.  
Brain-sur-Allonnes: M. Dumény, C.  
La Breille: M. Desauvay, Adj.  
Neuillé: M. Berlin, C.  
Varennes-sous-Montsoreau: M. Rousse, M.  
Villebernier: M. Coinin-Rondenot, El.  
Vivy: M. Trouillard, M.

#### Canton de Saumur (Nord-Ouest).

Saint-Clément-des-Lévées: M. Cirot, Adj.  
Saint-Lambert-des-Lévées: M. Legeard, C.  
Saint-Martin-de-la-Place: M. Leroux, C.  
Les Rosiers: M. Tessié de la Motte, M.

#### Canton de Saumur (Sud).

Artannes: M. Boutin, François, M.  
Bagueux: M. Demarest, M.  
Chacé: M. Chasles, M.  
Dampierre: M. de Fontenailles, C.  
Distré: M. Perreau, M.  
Fontevault: M. Poireau, C.  
Saint-Hilaire-Saint-Florent: M. Poitou, M.  
Montsoreau: M. Sendrier, C.  
Parnay: M. Allain-Targé, C.  
Rou-Marson: M. Bazille, M.  
Saumur: M. Bodin, C.  
Souzay: M. Desbois, M.  
Turquant: M. Robin, El.  
Varrains: M. Girard, Adj.  
Verrie: M. Baillou de la Brosse, C.

#### Canton de Vihiers.

Aubigné: M. Catroux, M.  
Cernusson: M. Brault, M.  
Les Cerqueux-sous-Passavant, M. Rondeau, Adj.  
Cléré: M. Hulmeau, M.  
Coron: M. Mabile, M.  
La Fosse-de-Tigné: M. Granry, C.  
Saint-Hilaire-du-Bois: M. Buffard, C.  
Montilliers: M. Humeau-Pothin, C.  
Nueil: M. Lemoine, M.  
Passavant: M. Gaudicheau, M.  
Saint-Paul-du-Bois: M. Charneau, M.  
La Plaine: M. Chabeauté, C.  
La Salle-de-Vihiers: M. de Terves, Vicor, C.  
Somloire: M. Des Nouhes, C.  
Tancoigné: M. Leroy, M.  
Tigné: M. Poitou, M.  
Tremont: M. Onillon, C.  
Vihiers: M. Hayault, C.  
Le Voide: M. Chesneau, M.

#### Canton de Longué (arrondissement de Baugé).

Blou: M. Lair, El.  
Courléon: M. Vinet, M.  
Jumelles: M. le marquis de Montesquiou, M.  
La Lande-Chasles: M. Simon, C.  
Longué: M. Hude, C.  
Mouliherne, M. Richer, Adj.  
St-Philbert-du-Peuple: M. Blondeau, M.  
Vernantes: M. Perrigault, M.  
Vernoil-le-Fourrier: M. Fiévré, C.

Tous les noms des suppléants, élus en même temps que les délégués, ne sont pas encore connus. En voici cependant quelques-uns:

Rou-Marson: M. Auger. — Distré: M. Derouet. — Bagueux: M. Taveau. — Saint-Martin-de-la-Place: M. Hurtault. — Les Rosiers: l'adjoint. — Chenehutte-les-Tuffeaux: M. Jacques Brain. — Trèves-Cunault: M. Jean Esnault. — Vernantes: M. Guy, adjoint. — Longué: M. Pescheteau-Cirot. — Blou: M. Sourdeau. — Saint-Philbert: M. Bréjon. — Jumelles: M. Leroux. — Vernoil: M. Mercier, adjoint. — Mouliherne: M. Devigne. — Courléon: M. Dupuis, adjoint.

Le Conseil municipal d'Angers a élu M. Mourin pour délégué, et M. Guillon jeune pour suppléant.

Comme dans la Vienne, la chasse sera close, dans les départements de la Vendée et de la Sarthe, le dimanche 6 février, à la chute du jour.

### On lit dans l'Union de l'Ouest:

« Un journal bonapartiste, qui s'intéresse beaucoup à la campagne électorale dans l'arrondissement de Segré, ose affirmer que le candidat républicain aura pour lui la coalition des républicains et des royalistes. Il ajoute que, « sous l'Empire, MM. de Faloux, de Cumont et autres étaient de première force pour machiner ces petites coalitions. »

« Il faut une rare audace et un absolu mépris de notre histoire locale pour écrire de telles choses. »

« Qu'il nous suffise de rappeler qu'en 1866, le candidat officiel, M. Berger, eut à la fois le patronage actif de l'administration et les votes des républicains; que notamment les fonctionnaires de l'Empire, au vu et au su de tout le monde, colportaient eux-mêmes et semaient à poignées dans les auberges le Charivari, l'Opinion nationale, le Siècle, etc., tous acharnés furieusement contre le candidat indépendant, M. le comte de Falloux. »

« Oui, nous avons vu « machiner ces petites coalitions, » mais entre républicains et bonapartistes, comme nous avons vu encore récemment voter ensemble bonapartistes et républicains, pour écarter du Sénat les modérés, ceux que l'on sait trop résolus à ne vouloir servir ni la démagogie ni le cézarisme. »

« Aujourd'hui, dans l'arrondissement de Segré, les amis d'autrefois sont divisés; il y a un candidat bonapartiste et un candidat républicain: nous pouvons déclarer que nos amis et nous ne voterons ni pour celui-ci ni pour celui-là. Il sera facile de trouver un candidat plus à notre gré. »

### On écrit de Montlouis (Indre-et-Loire):

« Un acte de courage a été accompli mardi soir dans notre bourg. »

« Une femme est tombée dans un puits ayant 90 pieds de profondeur; un jeune homme de 22 ans, le nommé Jean-Marie Terrier, ouvrier charpentier, est descendu dans ce puits, et a pu remonter vivante cette malheureuse femme, qui a reçu immédiatement les soins dévoués de M. le docteur Gripouilleau. La position de la victime est grave; cependant on espère lui conserver la vie. »

### Chasse sans permis. — Mineur de seize ans. Complicité.

La cour de Rouen vient de confirmer un jugement du tribunal du Havre qui tranche d'une façon assez nette la question de la complicité en matière de délit de chasse.

En l'espèce, il s'agit d'un enfant qui accompagnait son père à la chasse. Il portait un fusil prêt à tirer et, précédé d'un chien, parcourait ainsi une pièce de terre. Les gendarmes avaient dressé procès-verbal et le tribunal, ayant jugé que le fait devait être réputé acte de chasse, avait condamné le père comme complice, ayant procuré à son fils l'arme que celui-ci avait employée dans la perpétration du délit, sachant qu'elle devait servir. L'enfant étant mineur, le père avait été de plus condamné comme civilement responsable.

### VILLE DE SAUMUR.

#### Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes du décret organique du 2 février 1852, article 1<sup>er</sup>, et des lois des 7 juillet 1874 et 30 novembre 1875, les tableaux rectificatifs de la liste municipale et politique et de la liste politique seulement, sont déposés au secrétariat de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, à partir de ce jour, jusqu'au 4 février prochain y compris.

Pendant ce même temps, tout citoyen omis pourra demander son inscription et tout électeur inscrit pourra demander l'inscription ou la radiation de tout électeur omis ou indûment inscrit.

Un registre spécial sera tenu à cet effet au secrétariat de la Mairie.

Le Maire invite ses concitoyens de la manière la plus pressante à venir consulter lesdits tableaux rectificatifs et la liste électorale, afin qu'ils présentent leurs observations s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 janvier 1876.

Le Maire, LECOY.

#### Avis administratif.

Le Maire de Saumur, voulant prévenir les difficultés qui pourraient surgir entre les boulangers et les consommateurs, à l'occasion du poids du pain, rappelle les dispositions du règlement du 19 avril 1859 sur la boulangerie:

« Art. 3. — Chaque boulanger doit marquer ses pains en appliquant dessus l'empreinte du numéro d'ordre qui lui a été assigné par le maire. »

« Art. 8. — Ils ne doivent effectuer aucune livraison de pain, soit dans leurs boutiques, soit chez le consommateur, sans peser le pain qu'ils livrent. A cet effet, ils doivent avoir une balance sur leur comptoir, et, quand ils font livrer à domicile, ils doivent munir leur porteur d'instruments de pesage. »

« Art. 11. — Tous les pains, à l'exception de ceux de un kilogramme et au-dessous, doivent être pesés par le boulanger avant d'être mis en vente ou transportés à domicile. Quand un pain, soit du jour, soit de la veille, sera reconnu par le boulanger comme n'ayant pas le poids, il sera entaillé d'une manière très-apparente, afin que l'acheteur soit averti du déficit par cette marque; l'entaille sera double, pratiquée sur le dessus et à l'une des extrémités du pain; elle aura neuf centimètres de longueur et trois de largeur; la croûte sera enlevée entre les deux extrémités. »

Le Maire, LECOY.

### Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 16 janvier 1876.

Versements de 121 déposants (15 nouveaux), 17,944 fr. » c.

Remboursements, 2,227 fr. » c.

Pour les articles non signés: P. GODET.

### Bulletin Financier.

Paris, 17 janvier.

La Bourse a faibli aujourd'hui. Le 5 0/0 faisait samedi 104,75, et hier au boulevard, 104,72, et il est aujourd'hui à 104,55.

Le 3 0/0 a également baissé de 15 cent. et, après l'avoir laissé à 65,82 1/2, nous le retrouvons à 65,67 1/2.

Faiblesse de l'Italien, qui de 71 descend à 70,70.

40 cent. de baisse sur le Turc qui se cote nominale 24,40. Il ne se fait, en effet, qu'un nombre très-infime d'affaires sur cette malheureuse valeur qui paraît décidément perdue. Les Lots sont à 54.

Le Pérou, contrairement à ce que nous constatons sur les autres valeurs, s'est traité aujourd'hui avec la plus grande fermeté. Il a d'ailleurs eu une légère reprise et il se cote actuellement 34 5/8.

Le Crédit mobilier a regagné 2,50, et il s'est fait beaucoup d'affaires à 187,50. Nous croyons que le mouvement continuera.

La Banque de Paris a perdu 7 fr. 50 et on la donne à 1,065; la Banque ottomane a baissé de 3 fr. 50 et se traite à 433,75.

Actions autrichiennes, 633,75; obligations autrichiennes, 354,75;

Actions lombardes, 248,75; obligations lombardes, 232,50.

Extérieure espagnole, 17 1/4; Intérieure espagnole, 16 1/4.

### COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE

Commune de Roiffé (Vienne).

ADJUDICATION pour la fourniture de 650 hectolitres de Froment et 600 hectolitres de Seigle pour le service de la Colonie agricole de Saint-Hilaire en 1876.

Le samedi 19 février 1876, à une heure après midi, il sera procédé, dans les formes déterminées par le règlement de M. le ministre de l'intérieur, en date du 31 juillet 1852, devant M. le préfet de la Vienne, assisté de M. le directeur ou de M. l'inspecteur de la Colonie agricole de Saint-Hilaire, en l'hôtel de la Préfecture de Poitiers, à l'adjudication sur soumissions cachetées de la fourniture ci-après désignée, nécessaire au service de la Colonie, savoir:

650 hectolitres de froment;

600 hectolitres de seigle.

Les soumissions devront embrasser la totalité de la fourniture pour chaque sorte de céréales; elles seront écrites sur papier timbré, et mises sous une enveloppe cachetée portant pour suscription le nom du soumissionnaire et l'indication de la fourniture. Elles énonceront, en monnaie légale et en toutes lettres, le prix offert: 1<sup>er</sup> par hectolitre de blé; 2<sup>o</sup> par hectolitre de seigle.

Le cahier des charges relatif à la présente adjudication se trouve déposé à la Préfecture de la Vienne (3<sup>e</sup> division), à la Sous-Préfecture de Loudun, à l'économat de la Colonie, et au ministère de l'intérieur, 78 bis, rue de Varennes (direction de l'administration pénitentiaire, 4<sup>o</sup> bureau), où on pourra en prendre connaissance tous les jours, dimanches et fêtes exceptés.



Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre : ... Plus c'est la même chose, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de Plus ça change, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire ? toute la verve du spirituel et célèbre auteur des Guêpes et de tant d'autres œuvres remarquables.

Les éditeurs Michel Lévy viennent de mettre en vente la tome XII des Nouveaux Samedis, de M. A. de Pontmartin. Ce nouveau volume ne le cède en rien aux précédents pour l'intérêt et la variété des sujets. La poésie y est représentée par Lamartine, Joseph Autran, Victor de Laprade, Jules Lacroix, Edouard Grenier; le roman par George Sand, Cherbuziez, Champfleury, Ferdinand Fabre; la littérature proprement dite, la politique et l'histoire par Sainte-Beuve, Frédéric Soulié, Camille Desmoulins, Jules Claretie, M. de Rémusat, Jules Simon, Odilon Barrot. Cette série des Nouveaux Samedis, presque entièrement consacrée aux œuvres et aux auteurs modernes, tiendra une place importante dans l'histoire littéraire de notre siècle.

### CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (14<sup>e</sup> ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.

Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C<sup>ie</sup>, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

#### Marché de Saumur du 15 janvier.

Froment (l'h.) 77 k. 19	Huile chene. 50	—
2 <sup>e</sup> qualité. 74	Huile de lin. 50	—
Seigle. 75	Graine tréfle 50	70
Orge. 65	— luzerne 50	65
Avoine (h. bar.) 50	Foin (h. bar.) 780	150
Fèves. 75	— Luzerne 780	120
Pois blancs. 80	Paille — 780	70
— rouges. 84	Amandes. 50	—
Graine de lin. 70	Cire jaune. 50	250
Farine, culas. 70	Chanvres 1 <sup>re</sup>	—
Colza. 65	qualité (52 k. 500)	—
Chenevis. 50	1 <sup>re</sup> id.	—
Huile de noix. 50	2 <sup>e</sup> id.	—

### COURS DES VINS.

BLANCS (à hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	à	65
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	55
Ordin., envir. de Saumur 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	45
Saint-Léger et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	45
Le Puy-N.-D. et environs 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	45
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	40
La Vieille, 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	35

rouges (à hect. 20).

Souzay et environs, 1874.	1 <sup>re</sup> qualité	à	75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	75
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Varrains, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	à	80
Varrains, 1875.	2 <sup>e</sup> id.	à	70
Bourguell, 1875.	1 <sup>re</sup> qualité	à	125
Id., 1875.	2 <sup>e</sup> id.	à	110
Id.	3 <sup>e</sup> id.	à	75
Restigné	1 <sup>re</sup> id.	à	70
Chinon, 1875.	1 <sup>re</sup> id.	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	65
Id. 1874.	1 <sup>re</sup> id.	à	100
Id.	2 <sup>e</sup> id.	à	90

### CHEMIN DE FER DE POITIERS

#### Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 — — —  
7 — 45 — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 — — —  
12 — 30 — — du soir.  
6 — 20 — — —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre. . . . .	65	67	17	Soc. gén. de Crédit industriel et	740	5	Canal de Suez, j. janv. 70.	710	2	50	
4 1/2 % j. sept. . . . .	96	10	10	comm., 125 fr. p. j. nov. . . . .	186	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	615	7	50	
5 % j. nov. . . . .	104	60	07	Crédit Foncier d'Autriche . . . . .	505	5	Société autrichienne, j. janv. . . . .	622	75	1	95
Obligations du Trésor, t. payé.	465	20		Charentes, 400 fr. p. j. août. . . . .	322	50	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	20		Est, jouissance nov. . . . .	375	20	Orléans. . . . .	345	50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495	20		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	967	50	Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	313			
— 1865, 4 % . . . . .	509	75	1	Midi, jouissance juillet. . . . .	710	20	Est. . . . .	311	50		
— 1869, 3 % . . . . .	364	20		Nord, jouissance juillet. . . . .	1200	2	Nord. . . . .	316			
— 1871, 3 % . . . . .	337	50		Orléans, jouissance octobre. . . . .	998	75	Ouest. . . . .	313			
— 1873, 4 % . . . . .	470	20		Ouest, jouissance juillet, 65. . . . .	630	2	Midi. . . . .	311	25		
Banque de France, j. juillet. . . . .	3865	10		Vendée, 250 fr. p. j. juill. . . . .	1075	5	Deux-Charentes. . . . .	285			
Comptoir d'escompte, j. août. . . . .	620	20	1	Société Immobilière, j. janv. . . . .	22	50	Vendée. . . . .	233			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . . . .	490	20		C. gén. Transatlantique, j. juill. . . . .	300	7	Canal de Suez. . . . .	520			
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . . .	370	20									
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . . . .	890	20									

### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 20 décembre)

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

2 heures 8 minutes du matin, express.  
6 — 45 — — — (s'arrête à Angers)  
9 — 1 — — — omnibus.  
1 — 33 — — — soir, omnibus.  
4 — 19 — — — express.  
7 — 17 — — — omnibus.

#### DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOULOUSE.

3 heures 35 minutes du matin, omnibus.  
8 — 20 — — — omnibus.  
9 — 41 — — — express.  
4 — 44 — — — soir, omnibus.  
10 — 28 — — — express.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

### CLOTURE

#### DE LA VENTE MOBILIÈRE

Après le décès de M. Marc-Thabis GAUTHIER,

Le jeudi 20 janvier 1876, à midi.

Au comptant et 10 centimes par franc en sus. (21)

Etude de M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

APRÈS DÉCÈS.

Le dimanche 23 janvier 1876 et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, dans une maison située au Pont, commune de Chacé,

Il sera procédé à la vente des objets mobiliers dépendant de la communauté d'entre M. et M<sup>me</sup> Boré-Liégeois,

A la requête de M. Boré-Liégeois et de M. Lequipé-Mondouet, ce dernier tuteur des enfants mineurs Lequipé-Liégeois.

Il sera vendu :

Meubles meublants de toute sorte, armoires, linge en grande quantité, lits et leurs intérieurs, fourrages, vins en fûts et en bouteilles, un billard; un bateau et ses ustensiles, une brebis.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> MEHOUS, notaire.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

### GÉNIE

Direction de Tours. — Place de Saumur.

Le public est informé que l'adjudication des travaux à exécuter pour la construction de la charpente métallique et de la couverture en zinc du nouveau manège de l'École de cavalerie aura lieu à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le lundi 7 février, à une heure de relevée.

Les personnes qui désireraient prendre part à l'adjudication trouveront tous les renseignements au bureau du Génie de Saumur, où elles pourront se présenter tous les jours, dimanches et fêtes exceptés, de huit heures à onze heures du matin et une heure à cinq heures de l'après-midi. (17)

### A LOUER UNE MAISON

Située rue du Petit-Maure,

Composée de salon, salle à manger, quatre chambres, cuisine, cave et grenier.

S'adresser à M. RIVAUD, aux bains.

### A VENDRE

D'OCCASION,

### BON PIANO

S'adresser rue Verte, n° 12.

### MEUBLES NEUFS ET D'OCCASION

Rues du Marché-Noir et de l'Ancienne-Messagerie,

### MAISON RIBAUT.

### AVIS

M<sup>me</sup> veuve RIBAUT a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'elle continue son commerce comme par le passé. (629)

### UNE MAISON DE COMMERCE

demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire. S'adresser au bureau du journal.

### RIELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année. S'adresser rue du Temple, n° 9, à Saumur.

LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur le poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d° pour les départements 4 fr.

### LES MEILLEURES MACHINES A COUDRE

## C<sup>ie</sup> "HOWE" L<sup>a</sup>

Fondateur ÉLIAS HOWE

Inventeur de la Machine à coudre et SEUL PROPRIÉTAIRE du Nom et de la Marque de HOWE

La C<sup>ie</sup> HOWE, répondant à un désir tant de fois exprimé par ses Amis et ses Agents, vient en plus de ses trois numéros de Machines : N° 1 — N° 2 — N° 3, reconnues sans rivales dans l'industrie, d'imaginer une nouvelle Machine à main, dite "HOWE" N° 0, copiée sur son admirable Machine N° 1. Outil, Ourtant, Soutachant. Son élégance, sa solidité, la beauté de son point sans envers, son prix extrêmement avantageux, lui assurent la première place dans toutes les familles.

Type de la Machine à main N° 0

TARIF DES MACHINES de la C<sup>ie</sup> HOWE L<sup>a</sup>

MACHINE N° 0

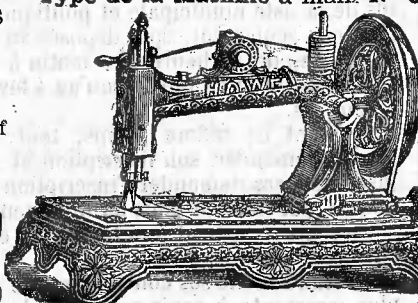
Machine à main, livrée complète avec sa base richement décorée et la série des guides. 110<sup>f</sup>

MACHINE N° 1

Montée sur pieds, pour familles, hôtels, lingères. 250

MACHINE N° 2

Pour confections, corsets, coutures. 275



TARIF DES MACHINES de la C<sup>ie</sup> HOWE L<sup>a</sup>

MACHINE N° 3

Pour grandes confections, équipements militaires et chausures. 300<sup>f</sup>

MACHINE N° 4

Spéciale pour remetre les élastiques. 300

MACHINE N° 5

Grand cylindre impérial. 650

Exiger le nom de "HOWE" sur le bras de la machine.

DÉPÔT dans la 1<sup>re</sup> maison de chaque ville.

ENTREPOT GÉNÉRAL

POUR MAINE-ET-LOIRE

12, Place Neuve, 12

À ANGERS

Envoi de Prospectus sur demande affranchie.

### SIROP DELABARRE DE DENTITION

Il y a des contrefaçons. — Exiger la signature.

A l'aide de ce dentifrice bien connu, employé en simples frictions sur les gencives des enfants qui font des dents, la sortie des dents s'effectue sans crainte et sans douleurs. — Prix du flacon, 3 fr. 50. Notice explicative envoyée franco.

PARIS : DÉPÔT CENTRAL, 4, rue Montmartre.

SEUL DÉPÔT, à Saumur, à la pharmacie PASQUIER.

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA

### SAVONNERIE DES CHATELIER PRÈS RAMBOUILLET

Au capital de 650,000 fr. Siège social : 44, rue de Provence, Paris.

Marque de fabrique B.-D. — Médaille de mérite. Vienne 1873.

Savon B.-D. à l'Amer de Bœuf, breveté s. g. d. g. Sans pareil pour lainages, soieries, étoffes de couleur.

Chez les principaux Epiciers de province.

### SAVON BALSAMIQUE B.-D. BREVETÉ S. G. D. G. AU GOUDRON DE NORM.

Son usage pour la toilette prévient et guérit toutes affections de la peau.

Chez les principaux Pharmaciens et Herboristes des Départements.

Dépôt central : 28, rue des Halles, 28, PARIS

EXIGER LA MARQUE B.-D.

### EAU DENTIFRICE

DU CHIMISTE GOULARD,

Recommandée par les célébrités médicales.

Ce dentifrice a la vertu de conserver les dents, les émailler, les raffermir et les fortifier, les entretenir saines et blanches, en arrêter les douleurs et la carie, détruire la mauvaise haleine, revivifier les gencives pâles, molles, saignantes, gonflées, guérir les dents déchaînées, soulager les personnes prédisposées au scorbut, et tenir la bouche dans un état de fraîcheur continuelle, en procurant à l'haleine une odeur suave et des plus agréables.

Prix du flacon : 5 fr., 3 fr., 1 fr. 75.

Dépôt général, à Paris, rue de l'Entrepôt, 5.

A SAUMUR, chez Henri MACHET, coiffeur, rue d'Orléans.

### L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET

### TOILETTE DE PARIS

Rue de Verneuil, 22, à Paris.

LE PLUS BEAU ET LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUS LES JOURNAUX DE MODE

Paraissant une fois par mois, composé de 10 toilettes au moins, d'une superbe gravure de modes, coloriée, de modèles de confections, de lingeries de coiffures, ouvrages de dames, etc., d'une planche de patrons, chroniques sur la mode, les théâtres, les beaux-arts, de nouvelles, correspondances avec les abonnés et rébus, etc.

Un numéro est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

PRIX D'ABONNEMENTS

Paris, Départements et Algérie : 6 francs par an.

Envoyer un mandat-poste pour les Départements, la Suisse, la Belgique, l'Italie. — Pour les autres pays, s'adresser aux Libraires-Commissionnaires.

La modicité du prix d'abonnements ne nous permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,